

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 247 /2023

Annaba le, 17/09/2023

A

Monsieur : ZIANI LAZHAR

Hdjar Eddis Cite Bachir Ibrahim N° 175 – ANNABA -

OBJET : Mise en demeure N° 01.

Projet : Travaux de Canalisation ODN Site 2800 Logements AADL Ilot 4 DRAA ERICH.

Bon de commande N° : 230205 du 16/03/2023, ODS N° : 68/2023 du 16/03/2023, délais 45 Jours

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et dont la reprise a été prononcée le 18/07/2023, je porte à votre connaissance que le délais contractuel est écoulé et les travaux ne sont pas encore achevés.

A cet effet, je vous mets en demeure pour l'achèvement des travaux dans les plus brefs délais, à défaut, Algérie Telecom se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.

